

32

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique - GAEC la Chelleraie au BOURGNEUF LA FORET

**De :** franck venturi

**Date :** 27/09/2020 17:28

**Pour :** "pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr" <pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr>

Monsieur,

Je viens par le présent mail notifier mon opposition à la création de 2 bâtiments supplémentaires à la GAEC La Chelleraie au BOURGNEUF LA FORET.

Je suis issue du milieu rural agricole et c'est donc une filière dont la cause et la situation m'importent.

Mais jamais je ne cautionnerai ce genre d'élevage uniquement basé sur la rentabilité et le profit. Il est pour moi assimilable aux élevages en cages de poules pondeuses, aussi abject. Avez-vous déjà suivi un camion de transport de ces pauvres bêtes, vous savez ceux avec les cages oranges où s'entassent ce que les éleveurs appellent des poulets, grosses tout au plus comme mes deux poings et avec en tout et pour tout 3 - 4 plumes sur le dos ? Moi oui, plusieurs fois le matin depuis la petite route entre La Croixille et le Bourgneuf, là où un élevage de ce type existe déjà et s'agrandit régulièrement jusqu'à Laval. Je vous propose de dessiner au sol un mètre carré et d'essayer de positionner dessus 21,88 poulets. Vous verrez que les plumes ne peuvent pas pousser... même si une musique douce leur est diffusée H 24.

Après avoir abordé le sujet du bien être animal, passons à celui de la qualité de viande produite. A qui est-elle destinée ? KFC, MacDo... et hélas toute une partie de la population qui n'a d'autre choix que de faire ses achats en fonction du prix ? Une viande au goût insipide et pleine d'eau. Je serai curieuse de savoir si tous ces éleveurs prélèvent de leur production pour leur consommation personnelle. Cela m'étonnerait. Je pense qu'ils se régalaient tout comme moi avec un bon poulet bio élevé aux grains.

Il est plus que temps qu'un compromis soit trouvé pour à la fois pérenniser nos éleveurs tout en améliorant les conditions d'élevage et dans le respect du consommateur. J'espère que l'ouverture du débat en ce sens à l'Assemblée Nationale le 8 octobre prochain aboutira à des solutions rapides et concrètes notamment, pour le sujet qui nous concerne, au minima à une obligation d'espace extérieur et d'une manière générale à la mise en application des article 515-14 et L 214.1 et suivants. Il est déjà prévu que si la demande de construction devait aboutir, les propriétaires auraient alors 20 ans devant eux pour prévoir les travaux nécessaires, avec subventions à l'appui financées par de nouvelles taxes.

Avec tous mes remerciements pour votre lecture,

bien cordialement,

Dominique, mamie-poule inquiète pour l'avenir de ses petits